

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMMISSION DES ÉTUDES

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent soixantième assemblée extraordinaire de la Commission des études de l'Université du Québec à Montréal, tenue le jeudi 19 mars 2020, à 14 heures, par vidéoconférence.

---

### **Disposition spéciale pour la période de suspension des activités académiques en mode présentiel ou en ligne du 14 au 27 mars 2020**

#### **RÉSOLUTION 2020-CE-13860**

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du gouvernement du Québec en date du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire au Québec et adoptant une série de mesures de distanciation sociale, dont la suspension des services éducatifs et d'enseignement de tous les établissements d'enseignement;

ATTENDU que le 13 mars 2020, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) annonçait que la suspension des services éducatifs et d'enseignement de tous les établissements d'enseignement s'appliquait à compter du 14 mars jusqu'au 27 mars 2020;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Magda Fusaro, appuyé par madame Catherine Mounier, que la Commission des études :

RECOMMANDE au Conseil d'administration la disposition spéciale suivante pour la période de suspension des activités académiques en mode présentiel ou en ligne du 14 au 27 mars 2020 inclusivement:

Toutes les échéances pour la remise de travaux ou la tenue d'examens pendant la période de suspension des activités académiques en mode présentiel ou en ligne du 14 au 27 mars 2020 sont réputées reportées au-delà du 27 mars. De plus, tous les cours donnés en présentiel avant le 14 mars qui ont eu lieu en ligne entre le 14 et le 30 mars 2020 ne sont pas matière à examen. Aucune pénalité ne sera donc encourue pour un retard à remettre un travail pendant cette période. L'enseignante, l'enseignant informe son groupe-cours au plus tard le 27 mars des nouvelles échéances en lui communiquant les modalités d'évaluation pour la continuation du trimestre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME  
Montréal, le 19 mars 2020

(s) Jean-Philippe Gingras  
Directeur  
Secrétariat des instances



Le 19 mars 2020